

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## TERRIBLE DOUCHE

Malgré tout leur aplomb, les réactionnaires et les nationalistes, qui s'apprêtent à faire contre la République une si vive campagne, ne peuvent, à cette heure, s'empêcher d'être quelque peu démontés.

La douche qu'il viennent de recevoir est singulièrement rafraîchissante, et ce qui est pour eux plus terrible, c'est qu'on peut la qualifier de « douche sacrée » puisque c'est le nonce du Pape, parlant au nom du corps diplomatique qui vient de la leur administrer en offrant au Président de la République « l'hommage de sympathie et de reconnaissance dû à la France pour avoir inauguré le xix<sup>e</sup> siècle en s'affirmant comme une puissance inspiratrice d'équité et de conciliation. »

Quoi ! le corps diplomatique, les puissances étrangères, le pape lui-même seraient-ils aux gages du ministère Waldeck-Rousseau !

Que sont devenues les vieilles calomnies, semées jusque dans la presse étrangère, relativement à la désorganisation de notre armée, à la ruine de notre influence en Europe, voire même à la rupture de l'alliance franco-russe.

Ce qui vient d'être dit, ce qui vient de se passer est, si l'on nous permet cette expression, assez coquet pour le débat d'une année électorale. Le témoignage de sympathie, vraiment éclatant et solennel, donné au gouvernement de la République, au nom de toutes les nations étrangères n'est guère fait pour ébranler la confiance du pays dans le ministère qui a su le mériter par les incontestables services qu'il a rendus, non pas seulement à la paix intérieure de la France, mais encore à la paix européenne.

Il en est si bien ainsi que des organes dont les appréciations à l'égard du cabinet actuel n'ont jamais cessé d'être fort malveillantes et fort injustes, ne peuvent aujourd'hui refuser de s'associer aux éloges que le porte-parole du corps diplomatique, dans les termes les plus chaleureux, a décernés à la politique si sage et si habile qui, dans les complications récentes dont la paix du monde a été naguère menacée, a été celle du gouvernement.

C'est ainsi que, parlant de l'heureuse initiative qui, en Chine, fut prise par M. Delcassé, le *Journal des Débats* veut bien reconnaître que notre action a été d'autant plus efficace en Extrême-Orient que nous n'avons recherché aucun intérêt particulier, à l'exclusion et surtout au détriment des autres, ... que nous avons maintenu un accord constant entre nous et les autres puissances, aidant à aplanir les difficultés sans jamais en susciter aucune, ... que nous avons mieux aimé inspirer confiance à tout le monde en plaçant notre intérêt dans l'intérêt général qui était comme l'a si bien dit M. le président de la République, celui de la civilisation elle-même.

Les éloges n'en sont pas moins vifs, en ce qui concerne l'attitude du gouvernement français à l'égard de la Turquie et le *Journal des Débats*, s'oublant quelque peu lui-même, ajoute en termes fort justes :

« Avons-nous besoin de dire que c'est en

France même que les critiques se sont produites et que l'esprit de parti n'y est pas étranger ? . Nous avions autrefois — l'époque en est déjà lointaine — l'habitude de nous louer nous-mêmes ; nous l'avons remplacée par celle de nous dénigrer. Le jugement de l'étranger nous est plus bienveillant que le nôtre ; et certes, il est bon d'être exigeant pour soi à la condition cependant de ne pas abuser de cette sévérité. A propos de la réception du 1<sup>er</sup> janvier, notre ambassadeur à Rome a pu constater que nos rapports avec certaines puissances se sont améliorés. Quand à ceux que nous avons avec la Russie, notre amie et alliée, ils n'ont jamais été plus cordiaux ; l'échange de télégrammes qui a eu lieu entre l'empereur Nicolas et M. Loubet en est la preuve éclatante. »

Qu'on le note bien, c'est un organe qui n'a cessé de combattre le ministère de défense républicaine qui s'exprime ainsi. Pourrait-on mieux dire ?

Mais, c'est égal, en présence de la grande et belle manifestation faite si justement en l'honneur de la France par les représentants du monde entier, il est piquant de voir ce que sont devenus les mensonges et les calomnies d'antan ?

Il est vrai qu'on se réserve de les rééditer pour les élections générales du mois de mai prochain.

Il faut convenir que ces armes de combat seront dorénavant quelque peu émoussées.

A. B.

## CHRONIQUE

### DIVORCE ET BIGAMIE

Un journal annonce qu'un Monsieur de Fécamp, vient d'être arrêté et écroué à la prison de cette ville pour bigamie. Marié en premières noces à une femme qui mourut, il en épousa une deuxième qui l'abandonna et se croyant libre il chercha le bonheur dans une troisième union.

Mais le malheur voulut qu'une bonne âme vint se mettre en travers de ce bonheur et courageusement, par une lettre anonyme, signalât au parquet ce crime abominable qui menaçait évidemment de saper la société par sa base.

Et l'on a immédiatement arrêté ce Monsieur : on l'a peu confortablement installé sur la paille plus ou moins sèche des cachots ; il passera en cour d'assises et s'il est livré à un jury rigoureux, il sera puni de plusieurs années de prison. Il sera châtié comme un voleur, comme un assassin : plus peut-être, car les verdicts qui renvoient indemnes le mari dont les mains sont rouges du sang de sa femme, les amantes qui ont gentiment vitriolé leur amant ne sont plus une exception que l'on cite, mais deviennent la règle.

Et cependant nous voyons tous les jours autour de nous des hommes vivant légalement avec une femme alors que celle qui fut leur première compagne légale vit encore et se promène de son côté avec un second protecteur. Et il n'est question pour celui-là ni de la prison, ni de la cour d'assises, ni d'un verdict impitoyable. Pourquoi donc ?

Parce que ce dernier s'est mis en règle avec la loi : parce qu'il a régulièrement chargé un avoué de faire la procédure en divorce, qu'il a payé les frais et qu'une fois en règle il s'est uni à l'âme sœur.

Donc en réalité entre cet homme qui a

l'estime des gens du monde, que la loi protège, que seule l'église maudit, et l'autre sur qui se ruent les gendarmes, les juges d'instruction, les procureurs, quelle différence y a-t-il ? Quel est donc l'élément qui fait de l'un un scélérat, de l'autre un honnête homme ? C'est bien peu de chose, ce n'est que l'état de frais de l'avoué. Il faut reconnaître que plusieurs années de prison sont un prix bien élevé pour l'omission ou l'oubli d'une procédure.

Avant le divorce, à l'époque où le mariage apparaissait comme indissoluble, ces pénalités avaient quelque logique : elles consacraient une institution sacro sainte, éternelle, intangible : le mariage. Mais aujourd'hui où, avec quelques papiers timbrés, quelques formalités, on se démarie et on se remarie légalement, elles apparaissent comme odieuses et surannées et si le législateur voulait vivre avec son temps et suivre l'évolution des idées, tout devrait se réduire dans le cas du Monsieur de Fécamp à une poursuite en simple police, absolument comme pour l'oubli de déclaration d'une naissance à l'état civil dans les trois jours francs, et à un double ou triple droit, comme pour les dissimulations dans les successions.

ULYSSE

## EN CHINE

### L'entrée de la Cour à Pékin

L'entrée de la cour impériale dans la cité défendue, offrait un très brillant spectacle.

L'empereur, l'impératrice douairière, le prince Tching, la jeune impératrice et plusieurs princes s'avancèrent portés dans de magnifiques palanquins, entourés de centaines de porteurs, de banderoles, de bannières, de parasols de soie, accompagnés d'un millier de nobles Chinois, splendidement accoutrés, et montés sur des chevaux brillamment caparçonnés.

Les troupes de Yuan-Shi-Kaï marchaient devant le palanquin de l'empereur.

La colonie étrangère était assemblée au-dessus de la porte de Chien-Wen. L'empereur et l'impératrice douairière pénétrèrent dans le temple en deçà de la porte et brûlèrent de l'encens.

A la sortie du temple, l'impératrice douairière aperçut les étrangers qui s'efforçaient de voir de dessus la porte, et elle les a salués en s'inclinant.

Les soldats à genoux, formaient la haie sur tout le parcours, qui était de plus de 4 milles.

## Au Transvaal

### Le carnet de Villebois-Mareuil

Lord Roberts a fait savoir, il y a une quinzaine de jours, au vicomte de Villebois-Mareuil, par l'intermédiaire du colonel Stuart, attaché militaire à l'ambassade d'Angleterre à Paris, qu'il tenait à sa disposition les derniers feuillets du carnet de campagne du colonel de Villebois-Mareuil, recueillis dans ses vêtements, lors de sa mort au combat de Boshof. M. de Villebois-Mareuil a fait exprimer, par le même intermédiaire, toute sa gratitude au maréchal Roberts, avec prière de l'aviser qu'il ne pourrait recevoir ces précieux documents qu'à condition qu'il fut bien entendu par avance qu'ils seraient publiés.

Accédant à ce désir, lord Roberts vient de faire remettre les notes suprêmes du colonel au vicomte de Villebois-Mareuil.

\* \*

### A la poursuite de Dewet

Dans sa dépêche hebdomadaire, lord Kitchener écrit qu'en dépit d'une poursuite acharnée, les Anglais n'ont pu parvenir à forcer Dewet à accepter le combat.

Tout s'est borné à des luttes continuelles d'avant-postes.

Lord Kitchener dit qu'il expédie de nouvelles troupes contre Dewet.

## INFORMATIONS

### Les Ministres à Saint-Etienne

M. Waldeck-Rousseau quittera Toulon vendredi par le train rapide de midi cinquante-neuf et arrivera à Lyon à sept heures du soir. Il passera la nuit à la préfecture et repartira de Lyon samedi matin pour son voyage de deux jours dans la Loire. A Lyon, il retrouvera MM. Millerand, Decrais, de Lanessan et le général André, qui doivent l'accompagner à Saint-Etienne. Le discours politique attendu sera prononcé par M. Waldeck-Rousseau dimanche au soir au banquet populaire qui lui sera offert par souscription.

On s'attend à d'importantes déclarations.

### Le Recensement

D'après les constatations du recensement officiel, les plus fortes diminutions portent sur les départements, de la Dordogne, 11,871 habitants, Haute-Garonne, 10,896 ; Gers, 12,024 ; Lot, 13,683.

La principale cause de la décroissance de la population dans les trois quarts des départements est l'attraction de plus en plus forte qu'exercent les grands centres. La population de Paris s'est accrue de 177,234 habitants, et les communes de sa banlieue immédiate : Asnières, Aubervilliers, Boulogne, Clichy, Levallois, Neuilly, Montreuil, Saint-Denis, Saint-Ouen et Vincennes, ont vu leur population augmentée de 58,784, habitants.

De même, à Marseille, la population est en augmentation de 48,922 habitants ; celle de Saint-Etienne de 10,527 et celle de Nantes et de Saint-Nazaire de 14,038 habitants.

Le nombre des étrangers résidant en France d'après le dernier recensement, est de 1,038,778. Le département qui abrite le plus grand nombre d'étrangers est celui des Bouches-du-Rhône, 117,857. Les départements qui ont comme habitants le moins d'étrangers sont les suivants : Cantal, 134 ; Corrèze, 278 ; Creuse, 142 ; Lot, 145 ; Lozère, 66.

### La dernière récolte en vin

La direction générale des contributions indirectes publie le détail de la dernière récolte des vins.

L'étendue du vignoble français a augmenté, l'an dernier, de 4,94 hectares ; elle est au total de 1 million 735,345 hectares.

La récolte étant évaluée à 57 millions 963,514 hectolitres, au lieu de 67 millions 353,000 en 1900, et de 39 millions 958,000 moyenne des dix années antérieures, il en résulte que le rendement moyen à l'hectare ressort à 33 hectolitres, soit une diminution de 6 hectolitres par rapport à celui de 1900.

3 millions 149,000 hectolitres de vin ont été importés pendant les dix premiers mois de 1901. Les vins d'Espagne figurent dans ce chiffre pour 675,000 hectolitres ; les vins d'Italie, pour 14,000 hectolitres ; les vins de Portugal, pour 272 ; les vins d'Algérie, pour 2 millions 214,000, et les vins de Tunisie, pour 22,000 hectolitres.

En ce qui concerne l'Algérie, l'évaluation définitive de la récolte est chiffrée à 5 millions 563,032 hectolitres pour une superficie de 151,877 hectares.

La production des vins de raisins secs a été de 37.673 hectolitres, et celle des vins par addition de sucre et d'eau à des marcs, de 340,457 hectolitres, contre 906,368 pendant l'année précédente.

La fabrication des piquettes pour la consommation de famille, est évaluée à 700,606 hectolitres.

Les départements où la récolte du vin a été la plus abondante, sont : Aude, 5 millions 230,815 hectolitres ; Charente-Inférieure, 1 million 736,253 ; Gard, 3 millions 172,150 ; Gironde, 4 millions 307,396 ; Hérault, 9 millions 529,580 ; Indre-et-Loire, 1 million 605,145 ; Pyrénées-Orientales, 2 millions 280,481 ; Saône-et-Loire, 2 millions 431,280 ; Var, 1 million 344,324.

**Notre mission militaire au Maroc**

La mission militaire française existant au Maroc doit être incessamment transformée et sensiblement augmentée. Le but principal auquel elle devra répondre sera de former des cadres pour l'artillerie du sultan. En dehors du chef de la mission, qui pourra être un officier supérieur d'une arme quelconque, le personnel chargé de l'artillerie comprendra approximativement un capitaine lieutenant, un adjudant, deux sous-officiers et quatre mécaniciens, artificiers et canoniers. Les membres de la mission auront droit à la solde de France augmentée d'environ pour chaque grade ou emploi, d'une indemnité variant de 12,000 à 7,000 fr. pour les officiers, de 4,200 à 4,000 fr. pour les sous-officiers. Les hommes de troupes toucheront une indemnité de 2,400 fr., exclusive de toute autre solde.

La nouvelle mission devra être rendue au Maroc dans le courant du mois de mars prochain.

**Découverte des restes de M. de Béhagle**

D'une lettre reçue par un de nos confrères de Constantine, il résulte que les recherches ordonnées par le commandant Destenaves à Dikoc, dans le bassin du Tchad, ont abouti à retrouver le corps de M. Béhagle, l'explorateur perdu par ordre du Sultan Rabah.

Le corps portait encore aux jambes le fer dont elles étaient chargées au moment de sa mort, ainsi qu'un bâtonnet qui avait servi à attacher les mains derrière le dos. Ces précieuses reliques vont être envoyées au ministère des colonies par les soins du commandant Destenaves.

**Le monument du chevalier de La Barre**

Un comité de libres-penseurs s'est constitué à Paris pour élever une statue au chevalier de La Barre. Leur désir serait de dresser la statue réparatrice sur la Butte Montmartre, en face du Sacré-Cœur. La victime des prêtres serait là, à sa place ; on ne pourrait souhaiter meilleure réponse à l'insolent défi qu'ont jeté les Cordicoles à Paris et à la France.

C'est la Ligue anticléricale de France qui a pris l'initiative de cette manifestation.

Les souscriptions sont reçues à la *Revue anticléricale*, 3, avenue de Strasbourg, à Noisy-le-Sec (Seine).

**Les Insurgés de Margueritte.**

Mardi matin vers six heures et demie, sont arrivés par train spécial, venant de Blidah, 129 prisonniers indigènes arrêtés à la suite de l'affaire de Margueritte. Cette arrivée, qui devait d'abord avoir lieu samedi avait été contremandée dans la crainte de manifestations tumultueuses. Le départ fut tenu très secret et les prisonniers furent embarqués au milieu de la nuit, en pleins champs à deux kilomètres de la ville, encadrés par les gendarmes et les tirailleurs.

A leur arrivée à Alger, un piquet de zouaves les attendait à la gare ; il y avait très peu de monde dans les rues. Les prisonniers ont été placés par rang de quatre et ont traversé la ville encadrés par les zouaves et les gendarmes, qui marchaient en tête, tandis que les tirailleurs fermaient le cortège.

Les prisonniers avaient été avisés avant le départ que quiconque tenterait de fuir serait fusillé, et aucune tentative d'évasion ne s'est produite. Tous avaient l'air lamentable et semblaient un triste troupeau.

Les indigènes qui rencontraient le convoi donnaient les signes du plus grand étonnement, tant le secret avait été bien gardé. C'est vers sept heures et demie que les prisonniers ont atteint la prison de Baberousse, où ils ont été alignés sous un préau, puis conduits en cellules.

**Le couronnement d'Edouard VII**

La cérémonie du couronnement du roi Edouard VII, coûtera dit-on, 100 millions de francs.

Les galons d'or, les épées de cour, les bas de soie, les mollets artificiels, les voitures, les manteaux, les robes et accessoires divers, exigeront une dépense de 250.000 livres sterling.

D'autre part, la réception par le gouvernement des princes, chefs et envoyés, est évaluée comme frais à 85.000 livres.

Enfin, les banquets qui seront organisés à cette occasion motiveront une « addition » spéciale de 700.000 livres sterling.

**Bigamie**

Le parquet de Fécamp instruit une affaire de bigamie à la charge de M. Pierre Chollet, âgé de soixante ans, né à Trévères (Ille-et-Vilaine), receveur des contributions indirectes.

M. Chollet, veuf d'une première femme morte à Saint-Malo, se remarria avec une femme habitant encore Saint-Malo. Il y a six ans, il fut nommé à Landerneau, où il épousa une troisième femme, âgée de dix-neuf ans seulement, nommée Marie Scouarnec.

M. Chollet se prétend divorcé d'avec sa deuxième femme, mais il ne peut fournir aucune preuve de son dire. Il a été incarcéré.

**Brierre dans sa prison**

Brierre continue, à la prison de Chartres, à faire preuve du plus grand calme et d'une indifférence vraiment stupéfiante. La présence dans sa cellule des deux gardiens qui, nuit et jour le veillent, le laisse complètement indifférent. Jamais il ne leur adresse la parole, et il reçoit d'eux ses aliments sans dire un mot. Il emploie ses journées à se promener silencieusement dans la cour et dans sa cellule.

Il y a deux jours, il a demandé des romans criminels ; on a fait droit à sa requête, et il s'est plongé dans la lecture de ces livres.

Brierre espère que la Cour de cassation cassera le verdict du jury d'Eure-et-Loir. « Si, dit le condamné, la Cour ne casse pas le verdict qui m'a condamné à la peine capitale, j'aime mieux mourir le plus tôt possible, car que m'importe la clémence présidentielle, si je ne sois pas reconnu innocent du crime monstrueux dont on m'accuse ! » Le condamné n'a pas encore répondu à la dernière lettre de sa fille Germaine, et n'a reçu aucune lettre de ses parents de Chavernay.

**Condamnation à mort**

Le conseil de guerre de Tunis a condamné à mort le nommé Deloye, détenu au pénitencier militaire de Bizerte. Cet homme d'abord engagé volontaire au 81<sup>e</sup> de ligne, était passé, sur sa demande, au 4<sup>e</sup> zouaves et avait été nommé caporal. Il fut, une première fois, condamné pour vol, à deux ans de prison, puis, le 7 mai dernier, à la peine de mort pour voies de fait envers un supérieur.

Cette peine avait été commuée en dix ans de travaux publics. Il accomplissait sa peine au pénitencier mixte de Bizerte, lorsqu'il tomba malade et fut placé en traitement à l'hôpital militaire de cette ville.

Le 24 novembre, le sergent Bousquet, de la 25<sup>e</sup> section des infirmiers, dictait dans la salle les prescriptions ordonnées par le médecin, lorsque Deloye l'interpellant, protesta contre le régime qui lui était appliqué, alléguant que le médecin lui en avait ordonné un autre. Après vérification, le sergent Bousquet, jugeant la réclamation non fondée, passa outre. Alors, Deloye, bondissant sur lui, lui porta un premier coup de poing qui fit sauter le registre que tenait le sergent ; un deuxième lui enleva son képi ; un troisième fut paré par les infirmiers, qui maîtrisèrent le forcené.

Mardi, Deloye a été condamné à la dégradation militaire et à la peine de mort pour voies de fait avec préméditation envers son supérieur, pendant le service.

**NOTRE NOUVEAU FEUILLETON**

Prochainement nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton

**LE PAYS DES CHIMÈRES**

grand roman d'aventures, par **Bénédict-Henry Révol**.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Le nombre de permis de chasse**

Le nombre de permis de chasse délivrés dans l'arrondissement de Cahors, pendant l'année 1901, s'est élevé à 826.

En 1900, il n'en avait été délivré que 780 et 747 en 1899.

Pour être complet, nous devons ajouter que, pendant la même année, il en a été délivré 450 dans l'arrondissement de Figeac et 579 dans l'arrondissement de Gourdon : soit, ensemble, 1.855 qui ont produit au Trésor 83.390 fr. de droits d'enregistrement et aux communes 10 fr. chacun.

**CAHORS**

**LES CONGRÉGATIONS**

C'est ce soir que le Conseil municipal va enfin aborder la question des congrégations.

C'est la première fois que le Gouvernement permet aux municipalités de manifester ouvertement leurs sentiments politiques : c'est la première fois, qu'elles sont appelées à appliquer les longs articles de profession de foi politique qu'aux jours des élections, elles font afficher.

C'est pourquoi ce brusque changement de rouages a surpris beaucoup de municipalités.

Habitues, pour la plupart du moins, à promettre en politique beaucoup et même au-delà, sachant qu'elles ne pouvaient pas tenir, les municipalités à convictions pâles, ont été étrangement troublées quand le Gouvernement leur demanda leur avis au sujet des congrégations !

Qu'en pensent nos électeurs, se demandèrent aussitôt ceux qui en toute période nagent entre deux eaux ?

Si nous votons *contre*, que diront nos clients, les amis des petites religieuses d'à côté ? suffoqueront les édiles-négociants ?

Si nous votons *pour*, que feront aux prochaines élections nos électeurs qui nous croient républicains ?

Autant de réflexions, autant de faiblesses, que couronnèrent des abstentions dans ce vote sur les demandes des congrégations.

Gourdon, dans notre département, a joué ce rôle qui n'est pas honorable.

Heureusement, les municipalités de ce genre, chez nous, sont rares ; toutes, en général, ont eu le courage de leur opinion, et rares même furent les édiles qui, en cette consultation, n'ont pas osé affirmer carrément leurs sentiments. Dans tous les cas ce ceux qui louvoyent, qui montrent double visage, que ceux-là soient tenus pour ce qu'ils sont : des indécis, des timorés. A ceux-là aucune confiance ne peut plus être accordée ; ce sont des politiciens sans vergogne, des ambitieux spécialement maladifs, dont la place est ailleurs que dans une assemblée politique.

Il faut, en effet, être tout ou rien en politique. On ne doit pas louvoyer, et l'ad-

**LE**

**PUITS QUI PARLE**

Par **JEANNE SANDOL**

XXVIII

Cela avait été dit de telle façon qu'Yvonne s'était discrètement abstenue de toute question sur ce sujet.

Ce silence si bien gardé par Geneviève, effrayait Yvonne, il la lui montrait sous un jour tout nouveau. Cet enveloppe délicate et fine cachait une nature énergique et passionnée. La douce Geneviève ne devait pas aimer ou haïr à demi. — « Pauvre Pierre ! se disait Yvonne, les conditions aussi exceptionnelles qui le séparent de celle qu'il aime, rendent son malheur exceptionnel également et sans remède. »

Depuis qu'Yvonne connaissait le secret de Pierre une contrainte qu'elle ne pouvait dissimuler avait refroidi ses relations avec Geneviève. Ne pouvant lui parler à cœur ouvert, comme elle en avait l'habitude, elle la fuyait, évitant de lui laisser voir les nouveaux sentiments qui la troublaient ; elle craignait surtout de n'avoir plus la force de se taire ; et Geneviève, moins que tout autre, pouvait sympathiser avec elle, compatir à sa peine. Yvonne avait d'ail-

leurs la pudeur de la souffrance de Pierre. Ce n'est pas à celle qui en est la cause qu'elle doit en parler.

Geneviève avait un tact trop délicat pour ne pas sentir de suite qu'un changement s'était produit dans le cœur de la fiancée de son frère. Ce n'était plus le même abandon, les mêmes élans... Quelle était la cause de ce changement ? Geneviève n'avait rien fait pour démeriter ; si elle avait des torts elle n'en avait pas conscience ; donc, n'étant pas coupable, elle n'acceptait point l'injustice dont elle était victime. Elle avait le droit et le devoir de connaître l'accusation qu'Yvonne formulait contre elle dans son fort intérieur. Hélas ! n'était-elle pas assez triste déjà, n'avait-elle pas son pauvre cœur assez lourd ?... fallait-il que la seule consolation de sa vie lui fût enlevée, alors qu'elle en avait si grand besoin. Plus que jamais, elle se rattachait à l'amitié de cette sœur charmante, et voilà qu'elle se voyait délaissée et renfermée de nouveau dans l'austère solitude que lui réservait le cher savant qu'elle vénérât. Non, elle ne se résignerait pas ainsi, elle irait franchement à Yvonne lui demander, à elle aussi, la vérité.

Mais peut-être n'était-elle pour rien dans la nouvelle manière d'être de son amie. Peut-être quelque chagrin caché avait-il agi sur l'esprit d'Yvonne... Oui, elle lui paraissait triste depuis un certain temps... Elle, si heureuse pourtant... Cette pensée fait oublier à Geneviève tout ce qui lui est personnel, et, profitant de la première occasion où elle se trouve seule avec Yvonne :

— Ma chérie, lui dit-elle avec toute sa grâce, êtes-vous triste, ou fâchée contre moi ?

— Pourquoi me demandez-vous cela ? dit Yvonne émue par ce doux regard qui la fixe, et troublée par cette question subite et inattendue.

— Ne me questionnez pas, chérie, répondez-moi plutôt. Avez-vous une peine que j'ignore, ou bien m'aimez-vous moins ?... reprend Geneviève avec des larmes dans la voix.

— L'un et l'autre, dit Yvonne avec fermeté, cette fois.

— L'un et l'autre, dites-vous !... s'écrie Geneviève désolée et surprise. Alors, dit-elle plus bas, j'ai senti bien juste. Vous souffrez et vous n'avez pas trouvé mon amitié digne de vous comprendre et de partager votre peine ?

— Digne... n'est pas le mot... Mais vous, moins que tout autre, eussiez pu me comprendre et compatir à mon chagrin.

— Pour en juger ainsi... vous ai-je donné le droit de douter de mon cœur ?... Oh ! Yvonne. Qu'y a-t-il ?... que s'est-il passé ?... Qu'ai-je fait pour avoir perdu votre confiance ? Que dois-je dire et que dois-je faire pour vous persuader et regagner votre cœur ?...

Yvonne est touchée, émue, attirée par les accents si vrais de celle que, malgré tout, elle aime encore tendrement... Mais que répondre et que lui dire ?...

— Oh ! parlez, Yvonne, insiste Geneviève, dont l'angoisse est extrême, car l'attente d'un mal est pire que le mal lui-même.

— Vous voulez que je parle, Geneviève ? croyez-moi, mon silence est préférable, puis-

que ma peine, c'est vous qui en êtes la première cause, et vous n'y pouvez rien !

— Hélas ! quelle est donc cette énigme ?

— Cette énigme à un nom, pauvre Geneviève, ce nom est celui de Pierre Déroutille... Avez-vous enfin compris ?... Oui, il s'agit du cher compagnon, de mon ami d'enfance, de l'ami de ma jeunesse, d'un frère qui m'est aussi cher que Charles l'est pour vous. Eh bien ! ce frère, je vais le perdre encore une fois, il va s'exposer à de nouveaux dangers, il demande à faire partie d'une expédition périlleuse. Eh ! n'a-t-il pas déjà payé sa dette à la patrie ? Pourquoi prodiguer ainsi ses forces, son courage et peut-être son sang... n'avions-nous pas assez souffert ?... ne l'avions-nous pas assez pleuré ?... Ah ! sa pauvre mère, elle n'ose l'arrêter, elle se tait, mais elle en mourra !... Comprenez-vous à présent pourquoi je souffre ?...

— Oui, je comprends, dit Geneviève très pâle, d'une voix étouffée.

— Eh bien ! non, vous ne comprenez pas, Geneviève, car, si vous compreniez, vous seriez vous-même bien malheureuse.

— Me croyez-vous donc insensible, Yvonne ? et ne sentez-vous pas que vos douleurs sont les miennes, que je les partage. Ah ! s'il dépendait de moi de les faire cesser, rien ne me coûterait pour cela.

— Pauvre Geneviève, dit Yvonne, avec une expression attendrie ; quand bien même vous le voudriez, je vous le répète, il ne dépend pas de vous de rien changer à ce qui est. La fatalité a tout fait, nous devons la subir dans toute sa rigueur. (A suivre.)

versaire quel qu'il soit, quand il est franc, est toujours respecté, estimé : l'homme à double face n'est digne d'aucun respect, car il est prêt à toutes les lâchetés. On doit l'éviter.

Quoi qu'il en soit, nous sommes certain que pas un ne manquera à la réunion de ce soir et que pas un n'hésitera à faire ce que dans le programme municipal de 1898, les élus radicaux promirent de faire : œuvre républicaine. Les demandes en autorisation formulées par les congrégations seront refusées. Nos édiles radicaux, décevant, ne peuvent en décider autrement

LA RÉD.

**Chemin de fer de Cahors à Moissac**

M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, vient de recevoir, de M. le ministre des travaux publics, la nouvelle lettre suivante, en réponse à une démarche qu'il a faite dernièrement auprès de lui, avec M. Chabrié, député de Moissac, et M. Lagard, conseiller municipal de Montcuq, afin d'obtenir la mise à l'enquête à bref délai, de la ligne de Cahors à Moissac.

Paris, le 30 décembre 1901

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu faire une nouvelle démarche auprès de moi pour me demander de hâter l'accomplissement des formalités relatives à la déclaration d'utilité publique du chemin de fer projeté de Cahors à Moissac.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen de l'avant-projet étudié par la compagnie d'Orléans, je viens conformément à l'avis du conseil général des ponts et chaussées, d'inviter cette compagnie à reprendre l'étude de l'avant-projet de la ligne à voie d'un mètre, suivant un tracé passant par Fourquet et la partie basse de la vallée de la Barguelonne et à établir l'évaluation des dépenses sur des bases aussi réduites que possible.

Je l'ai chargée en même temps de me soumettre une étude comparative de la ligne, dans les hypothèses de sa construction à voie d'un mètre et à voie normale, faisant ressortir, au point de vue des dépenses d'établissement et des services à en attendre, les avantages ou les inconvénients de chacune des deux solutions.

J'ai conservé bonne note de l'intérêt que vous portez à cette affaire et je ferai tout ce qui dépendra de moi, vous pouvez en être assuré, pour qu'une solution intervienne le plus promptement possible.

Agréé, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des travaux publics,  
Pierre BAUDIN.

**Cours publics de la Mairie**

Voici le sujet que M. Cahier traitera dans la causerie de samedi prochain 11 janvier, à 8 heures 1/2 du soir :

*Faut-il boire du vin? Le thé et le vin au point de vue de l'hygiène.*

**Véloce-Sport Cadurcien**

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu le samedi soir 11 janvier 1902, à 8 h. 1/2 au siège de la société (café Tivoli).

**Ordre du jour :**

Fixation de la date du bal.  
Nomination de la commission.  
Questions diverses.

**Théâtre des Variétés**

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON

Jeudi 9 janvier 1902

**L'Affaire Borrás**, drame historique en 3 actes.

**100.000 francs de dot**, vaudeville en 1 acte.

Prix et heure ordinaires, la salle est chauffée

**Musique du 3<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 9 ET 12 JANVIER

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Allegro militaire,      | Schubert. |
| La Sirène (ouverture),  | Auber.    |
| L'Estudiantina (valse), | Lacôme.   |
| L'Eclair (fantaisie),   | Halévy.   |
| Marche Russe,           | Ganne.    |

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 7 au 9 janvier 1902

**Naissances**

Trabouyé, Madeleine-Reine-Marie, rue du Bousquet, 4.

Vincent, Léon, à La Marchande.

**Mariages**

Peyre, Henri-Marius, commis de direction des contributions en directes et Calvet Lucie dite Félicie, s. p.

Bouchies, Camille-Charles-Antoine, sergent rengagé au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale et Périé Marie, s. p.

Dupoux, Pierre, tourneur et Delon, Marie, sans profession.

**Décès**

Ncël, Pépin, sans profession, 70 ans, célibataire (hospice).

Gagnayre, Guillaume, ex-épicière, 80 ans, rue Labarre, 37.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ — Récompense honorifique.**

Par décision du 4 janvier, le Ministre de la guerre a conféré à M. Fabre, officier de santé à Moncuq, une récompense honorifique pour les soins qu'il donne gratuitement depuis un certain nombre d'années aux gendarmes et à leurs familles.

**CAZALS. — Adjudication.**

Dimanche 5 janvier a eu lieu, à deux heures du soir, dans une des salles de la mairie, l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des droits de halle, dits de grainette.

M. Cary, propriétaire à Cazals, a été déclaré adjudicataire pour une période de quatre années, au prix de 295 francs par an.

**Arrondissement de Figeac**

**SAINT-CÉRÉ. — Foire.**

La foire du 6 janvier a été tenue par un beau temps ; les

divers marchés étaient bien approvisionnés, et les transactions ont été nombreuses, avec une légère hausse sur les marchés précédents.

Voici les cours pratiqués.

Froment de 14 fr. 50 à 16 fr. seigle de 9 fr. 50 à 10 fr. avoine, de 7 fr. à 7 fr. 50 ; maïs, de 13 à 14 fr. sarrasin, de 9 à 10 fr. châtaignes, de 2 fr. 60 à 3 fr. 20 pommes de terre, de 2 fr. 25 à 3 fr.

Le tout les 80 litres.

Veaux, de 75 à 95 c. moutons, de 25 à 35 fr. la pièce ; porcs gras, de 38 à 44 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 15 fr. à 30 fr. la pièce ; bœufs d'attelage, de 350 à 600 fr. la paire.

Les oies grasses valaient de 80 à 85 c. le demi-kilo ; la volaille, de 50 à 55 c. demi-kilo.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Mouvement de l'abattoir.**

Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus pendant le mois de décembre dernier, à l'abattoir public de notre ville :

Bœufs, 15 ; veaux, 14 ; moutons, 70 ; porcs, 95.

**— Cercle républicain démocratique. —**

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, l'Assemblée générale des membres du Cercle républicain démocratique de Gourdon a eu lieu, mardi dernier, jour de la foire des Rois, sous la présidence de notre estimable et sympathique sénateur, M. COCULA, président d'honneur de cette Association républicaine.

L'assistance était nombreuse et comprenait plusieurs membres forains, notamment MM. Malvy fils, conseiller général du canton de Vayrac, Vilard, maire de Souilhaguet, Soulacroup, maire de Nozac, qui avaient bien voulu témoigner de leurs sympathies pour le Cercle, en assistant à cette réunion.

Sur l'invitation de M. le D<sup>r</sup> Fontanille, premier vice-président, remplissant les fonctions de président, M. J.-P. Boy, trésorier, fait connaître la situation financière du Cercle qui est des plus prospères, aussi l'Assemblée le félicite t-elle pour sa bonne gestion.

On procéda ensuite à l'élection du Bureau au scrutin secret.

Ont élus :

Président : M. le D<sup>r</sup> Fontanille, maire de St-Projet.

Vice-Présidents : MM. Pons et Daffas Jean, conseillers généraux.

Secrétaire : M. Despages.

Secrétaire-Adjoint : M. Auricoste.

Trésorier : M. Boy, conseiller municipal.

Commissaires : MM. Granet, Laval, chef des bureaux de la sous-préfecture ; Bouygues, conseiller municipal ; Mondy, agent d'assurances.

Archiviste : M. Barbe, négociant.

On nomme enfin, par acclamations un-

nimes, une commission de membres forains.

Ont été désignés :

MM. Malvy fils, conseiller général de Vayrac ; Bergounioux, conseiller d'arrondissement de Gramat ; Désardant, liquoriste à Martel ; Costes, maire de Salviac ; Vilard, maire de Souilhaguet ; Soulacroup, maire de Nozac ; Malbec, maire de Payri-gnac.

La réunion a été des plus cordiales et tout fait présager que la vitalité du Cercle est assurée pour longtemps encore.

**MARTEL. — A propos de nos écoles.**

Depuis trois mois, le correspondant mar-telais de la *Défense* ne cesse de vilipender ceux dont les sympathies ne vont pas à l'enseignement congréganiste

Cette manœuvre a donné d'excellents résultats :

L'école supérieure de garçons compte actuellement 130 élèves. Malgré la campagne des cléricaux et l'avis favorable donné par notre conseil, l'école privée en compte à peine 30.

Que messieurs les cléricaux continuent donc leur campagne contre la laïque : celle-ci ne peut qu'y gagner.

Dans tous les cas l'école privée n'en tire pas de gros profits.

**ROCAMADOUR. — Vol de brebis.**

Un vol de six brebis a été commis, ces jours derniers, au préjudice du nommé Pierre Arcoutet, cultivateur à Rocamadour.

Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Gramat.

**LES VARICES**

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**Bulletin météorologique**

| DATES   | TEMPÉRATURE |        | Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer | Temps |
|---------|-------------|--------|--|-------|
|         | maxima      | minima |  |       |
| 8 Merc. | + 4         | 0      | 775  | Beau  |
| 9 Jeudi | + 4         | - 2    | 774.5  | Beau  |

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D<sup>r</sup> HERBEAU.

*Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.*

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE  
**UN JOLI TÉNOR**

IV

Avant déjeuner

Et, de fait, elle ne l'avait pas vu. Elle fit une petite moue quand l'autre entama la kyrielle de ses compliments.

— Chère Catherine... car il faut que vous me permettiez de vous appeler chère Catherine... Quelle mine charmante vous avez, ce matin ! Regardez donc ce gracieux visage, sir John, et dites-moi si personne pourrait s'apercevoir que cette enfant a dansé vingt-quatre contredanses cette nuit ? Je les ai comptées, ma chérie, ajouta-t-elle en accompagnant ses paroles de son rire perçant, et vous avez dansé jusqu'au jour. C'est joliment beau, allez, d'avoir dix-sept ans et de garder ses magnifiques couleurs après avoir dansé toute la nuit !

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Elle fit un mouvement pour l'embrasser, mais Catherine aperçut le rouge qu'elle se mettait sur les lèvres, et comme elle ne résistait jamais à son impulsion du moment, elle recula.

— Comment ! s'écria gaiement Mme Vavasor, vous ne voulez pas m'embrasser, ma fière petite Anglaise !... N'importe !... Nous serons tout de même de grandes amies, n'est-ce pas, sir John, ne fût-ce que pour l'amour de sa mère ?...

— Pour l'amour de sa mère ? répéta Catherine, vous avez donc connu ma mère ?

— Si je l'ai connue, mais j'étais sa meilleure amie. Et vous lui ressemblez à s'y méprendre. Ce sont les mêmes yeux, le même teint, la même voix. C'est frappant. Je sens que je vous aurais aimée dans tous les cas ; mais maintenant que vous me rappelez ma pauvre amie, il me semble que je vais vous adorer à en perdre la tête.

V

**La demande en mariage**

Mme Vavasor pouvait difficilement montrer plus d'entrain ; mais, malgré cela, le repas fut lugubre.

Sir John ne soufflait mot, mangeait peu et observait sa fille avec un redoublement d'intérêt.

Non seulement il avait à lutter contre les machinations d'une créature perverse et dépravée, mais il lui fallait encore redouter de voir sa fille lui présenter pour gendre le premier venu, et peut-être un homme indigne.

Qui cela pouvait-il être ?... Il n'en avait eu aucune idée. Il avait été si occupé, toute la soirée, de la veuve, qu'il avait à peine remarqué sa fille. De quel homme pouvait-il s'agir ?... Il repassa, dans sa pensée, toute la liste de ses invités et s'arrêta au capitaine Vere.

— Si c'est lui ! pensa le baronnet. Le mieux serait de tout avouer avant le mariage... Mais ce mariage se fera-t-il alors ? C'est un personnage que M. Vere ; il peut aimer Catherine ; mais dans quels sentiments sera-il quand il saura la vérité ?... Que Dieu me vienne en aide ! car jamais père ne fut plus malheureux que je ne suis.

Catherine aussi gardait le silence et mangeait peu.

Il n'y a rien de tel, voyez-vous que les ré-vasseries d'amour pour vous ôter l'appétit.

Elle ne pensait qu'au cabotin !

Comme il était beau, magnifiquement beau, comme il avait grand air ! et quelle voix, et quel style ! et, avec tout cela, modeste ! Lui qui honorerait l'héritière d'un trône en l'épousant, il avait craint d'être repoussé par l'héritière de Scarswood...

N'était-ce pas sublime ?

Elle se répétait :

— Quelle chance que je sois riche. Je voudrais l'être encore plus... Oui, Gaston, je voudrais t'apporter des trésors ; je voudrais être ton ange gardien, l'âme de ta vie, oui, mon bien-aimé, mon maître, mon dieu !

Et, en pensée, elle lui disait toutes les bêtises qu'une petite femme de dix-sept ans peut débiter au premier polichinelle venu, qui a

eu la chance de lui plaire.

Mme Vavasor, après avoir bavardé à tort et à travers, lui posa une question. Elle dut la répéter, car l'autre, perdue dans son extase ne l'écoutait pas.

Elle releva ses yeux rêveurs.

— Que disiez-vous, madame ?

Mme Vavasor répliqua :

— Ce que je disais, mademoiselle ?... mais je l'ai dit déjà trois fois ! Eh bien, ma chère, je vous demandais s'il vous serait agréable de faire une promenade en voiture à Castleford avec moi, Voyez, le temps a l'air de se remettre au beau, mais il est probable que vous aurez une plus charmante compagnie. Sir John, regardez donc l'air absorbé de votre fille. Qu'en dites vous ?

Le baronnet ne répondit rien, mais dit à sa fille :

— Je vais dans mon cabinet, Catherine, veux-tu venir, je te prie, j'ai à te parler ?

— Tu as à me parler, papa ? répéta Catherine à voix basse et en pâlisant.

— Oui...

Il lui offrit le bras. Jamais elle ne lui avait vu l'air aussi sévère.

— Si madame Vavasor veut aller à Castleford, ma voiture et mon cocher sont à ses ordres.

(A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> J. LOUBET, avoué à Figeac,  
 Successeur de M<sup>e</sup> Vival et Malrieu

# VENTE

## Sur Licitation

A SUITE DE

### SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Adjudication fixée au **VENDREDI VINGT-QUATRE JANVIER** mil neuf cent deux à neuf heures du matin, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Figeac, le douze juillet mil neuf cent un, enregistré et signifié.

Il sera procédé le vendredi vingt-quatre janvier mil neuf cent deux à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, au palais de Justice, à Figeac, boulevard Labernade, à la vente par licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur la commune de Lacapelle-Marival dépendant de la succession de la dame Philippine MELOU en son vivant, veuve d'Antoine AMADIEU, demeurant au dit lieu de Lacapelle-Marival.

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur Alexandre LONGUEVERNE, greffier, demeurant à Latronquière.

Licitant, ayant M<sup>e</sup> J. LOUBET pour avoué.

D'une part, Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Dame Marie AMADIEU, sans profession, et du sieur Joseph LACARRIÈRE, mariés, demeurant ensemble à Lacapelle-Marival.

2<sup>o</sup> Dame Adeline AMADIEU, et du sieur Basile MAZET, mariés, cultivateurs, demeurant ensemble au Bouyssou.

Colicitants ayant M<sup>e</sup> SÉGUY, pour avoué.

D'autre part, 3<sup>o</sup> Dame Marie dite Thérasia AMADIEU, et du sieur Fabien dit Germain DANROC, mariés, hôteliers, demeurant ensemble à Bretenoux.

Colicitants ayant M<sup>e</sup> FONTANGES pour avoué.

D'une dernière part.

### DÉSIGNATION des Immeubles surenchérés A VENDRE

#### Premier lot

Le premier lot comprendra : La terre labourable appelée les Combettes portée à la matrice cadastrale de la commune de Lacapelle-Marival sous le numéro 1005 section A, pour une contenance de un hectare trois ares quatre-vingts centiares et un revenu matriciel de vingt-trois francs soixante-six centimes.

#### Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra : La pâture au lieu dit la Rauze, commune de Lacapelle-Marival, numéro 923 section A, d'une contenance de quatre ares quatre-vingt-quinze centiares et d'un revenu matriciel de un francs trente quatre centimes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune

de Lacapelle-Marival canton du dit arrondissement de Figeac, Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M<sup>e</sup> LOUBET avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, le vingt-trois novembre mil neuf cent un, où chacun peut en prendre connaissance.

Les immeubles ci-dessus désignés formant les premier et deuxième lots de ceux dépendant de la succession de la dite Philippine MELOU ont été adjugés à la barre du tribunal civil de Figeac suivant procès-verbal dressé par M. MAGE juge le vingt-sept décembre mil neuf cent un, à M<sup>e</sup> SEGUY avoué, qui était command sa voir : pour le premier lot en faveur de M. Antoine BEDOU propriétaire demeurant à la Salvie, commune de Lacapelle-Marival et pour le deuxième lot en faveur de M. Joseph DEVEZE carrossier, demeurant à Lacapelle-Marival, moyennant le prix principal sa voir : le premier lot de huit cents francs, et le deuxième lot de deux cents francs.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac le quatre janvier courant, M. Marcel LACARRIÈRE propriétaire, demeurant à Lacapelle-Marival mais actuellement soldat au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à Montauban, ayant M<sup>e</sup> BODIN pour avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix des dits premier et deuxième lots et a élevé le prix sa voir : du premier lot à neuf cent trente-cinq francs et du deuxième lot à deux cent trente-cinq francs, le tout outre les charges.

En conséquence de cette surenchère il sera procédé aux lieu, jour et heure ci-dessus indiqués à la vente des biens ci-dessus désignés en deux lots composés de la manière sus-indiquée sur les nouvelles mises à prix sa voir :

Le premier lot de neuf cent trente-cinq francs, outre les charges résultant de la surenchère, **935** fr. ci.....

Le deuxième lot de deux cent trente-cinq francs, outre les charges résultant de la surenchère, **235** fr. ci.....

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.

Figeac, le six janvier mil neuf cent deux.

LOUBET, Avoué.

.....

### Bibliographie

Le Moniteur de la Mode

5, rue du Quatre Septembre, Paris

Sommaire du 11 janvier 1902.

Pour commencer, un très joli chapeau, ayant déjà des allures de printemps ; une belle chronique illustrée.

Puis, des toilettes que Redfern, Ney et Dœnillet ont faites pour l'Athénée ; une étude de coupe et des conseils pratiques ; un « casse-cou » ; douze toilettes de promenades, visites, soirées, intérieurs.

« De ci, de là », « Notes d'art », une chronique parisienne, « la beauté, la santé », « l'art culinaire », etc.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n<sup>o</sup> 2 (11 janvier 1902).

1<sup>o</sup> La Terre de feu, d'après M. Otto Nordenskjöld.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Une mine de nitrate au Chili, par Raymond Bel.

3<sup>o</sup> A travers la nature : Le premier jarret du monde. — Mégalithes d'Auvergne, par G. Gagner (fin).

4<sup>o</sup> Livres et cartes.

5<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs collectionneurs. — Pêche des Céphalopodes.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6<sup>e</sup>.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1519<sup>e</sup> livraison (11 janvier 1902).

Fille de Roi, par Pierre Maël. — Le transibérien, par H. Heinecke. — Musée de Poupées. — L'Ouragan, par A. Melandri. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 9 janvier 1902.

V<sup>o</sup> Nacla : chronique. — Fernand-Laforgue : notre Dame de Bon Secours. — Georges Ohnet : le brasseur d'affaires (suite). — V<sup>o</sup> Henri de Bornier : la Lizardière (suite). — Félix Maire : une sale blague (fin). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henri Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance. — Médecine pratique.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris

### LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4<sup>e</sup>

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires,

valides 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Aray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir sans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

### PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

|  |  |
|--|--|
| 1 <sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.   | Premières livraisons d'une collection qui sera continuée |
| 2 <sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.  |  |
| 3 <sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.   |  |
| 4 <sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.  |  |
| 5 <sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. |  |
| 6 <sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.  |  |

### Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Charrières, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

**FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES**  
 H. SARDA, 33, Quai Vell-Picard, BESANCON (Doubs).  
 Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de  
 MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER  
 Régulateurs et Chronomètres — Chaines et Sautoirs  
 Catalogues spéciaux : 1<sup>o</sup> de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc.  
 2<sup>o</sup> de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeusos, Bracelets, etc., or, argent, doublé or.